



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

**Madame la déléguée,
Monsieur le délégué,**

Entrechaux, le 28 octobre 2022

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Le quorum n'ayant pas été atteint durant la réunion du jeudi 27 octobre 2022, une nouvelle réunion du **Comité Syndical** est organisée dans la **salle culturelle, à Séguret** le :

Mercredi 9 novembre 2022 à 11h

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Validation du compte-rendu du Comité syndical du 9 juin 2022

Délibérations

3. Délibération n°2022-32 : Actualisation de l'organigramme du SMOP
4. Délibération n°2022-33 : Actualisation du document unique d'évaluation des risques (DUER)
5. Délibération n°2022-34 : Instauration du télétravail
6. Délibération n°2022-35 : Instauration d'un régime d'astreintes
7. Délibération n°2022-36 : Instauration d'un régime de permanences
8. Délibération n°2022-37 : Convention d'aide à l'archivage
9. Délibération n°2022-38 : Confortement de berge de l'Ouvèze à Mollans-sur-Ouvèze :
10. Délibération n°2022-39 : Décision modificative du budget principal
11. Délibération n°2022-40 : Autorisation de paiement en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023
12. Délibération n°2022-41 : Travaux de restauration hydromorphologique : création d'un chenal secondaire de l'Ouvèze à Sablet

Questions diverses

13. Récapitulatif des décisions du Président et du Bureau depuis le dernier comité syndical

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,
Jean-François PERILHOU

